Département de SAVOIE

Commune de MOTZ

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 15 février 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 15 février 2019 à 20 heures, en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERTHET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Marie Thérèse DEJEY, Gérard CLERC, Brigitte BIANCHI, Olivier BERTHET, Olivier MORELLE, Yoann RUDKIEWICZ, Daniel CLERC, Virginie NEYRET.

Etait absent excusé : Laurent DEJEY (pouvoir à Olivier BERTHET)

Monsieur Yoann RUDKIEWICZ est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Est supprimé de l'ordre du jour : vote des comptes administratifs

Personnel communal:

Suite au départ fin mars 2019 de Monsieur Laurent Bouchard, adjoint technique principal communal, le conseil municipal décide de créer les deux postes suivants :

- Création d'un poste de contractuel en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Ce poste de 7 h par semaine environ, créé pour seconder l'agent restant en poste, serait effectif jusqu'au remplacement de Monsieur Laurent Bouchard
- Création d'un second poste d'adjoint technique permanent à temps complet, pour pourvoir au remplacement de Monsieur Laurent Bouchard

Poste à pourvoir : 1 avril 2019

Dépôt des candidatures : 15 mars 2019 dernier délai

Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Maire – mairie – 73310 MOTZ ou à commune@motz.fr.

Bail temporaire de location gérance du Nymphée :

Dans l'attente de la mise en place de la délégation de service public, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de louer par bail précaire administratif le bar-restaurant du Nymphée du 1^{er} mars 2019 (date de départ de Monsieur et Madame Filip Verhamme) jusqu'au démarrage effectif de la Délégation de Service Public. La gérance du Nymphée sera cédée à la société KBA (Benjamin Cotterlaz – gérant de l'auberge de Motz).

Le montant mensuel de la location gérance serait de 1 609.46 € H.T., montant identique à celui versé par les anciens gérants.

Le conseil municipal accepte cette location.

A cette occasion, le conseil municipal a renouvelé ses remerciements à Monsieur et Madame Filip Verhamme pour ces nombreuses années de collaboration.

Participation au Syndicat Intercommunal de Chautagne (SIVSC)

La commune de Motz a adhéré au SIVSC à sa création, au 1^{er} janvier 2017. Le conseil municipal s'interroge aujourd'hui sur la poursuite de cette collaboration.

En effet, malgré la rencontre du 16 janvier 2019 qui s'est tenue en mairie de Motz, à la demande de Monsieur Le Maire, entre le Président du SIVSC, et son directeur, 5 élus de la commune et une habitante de Motz parent d'élèves, des désaccords profonds existent entre la commune de Motz et le SIVSC.

Pour mémoire, en juillet 2018, la commune avait déjà fait part au SIVSC de son inquiétude suite au retour à la semaine des 4 jours, de son regret par rapport aux nouvelles activités périscolaires délocalisées à Serrières, et aux coûts engendrés pour les familles.

A la rentrée 2018, le Conseil Municipal a formulé une demande au SIVSC pour connaître le nombre d'enfants et/ou de familles de la commune utilisant les services du Syndicat afin de les mettre en parallèle avec la participation financière de la commune au SIVSC. Cette demande n'a pas abouti.

En fin d'année 2018, la décision brutale de retirer la délégation de l'ALSH à l'ALCC (organisation des centres de loisirs des mercredis et des vacances scolaires) et les raisons de cette décision prise par le SIVSC sans que les conseils municipaux de toutes les communes adhérentes au Syndicat ne soient consultés ont été le dernier point de divergence.

Tout cela a entraîné des tensions entre le SIVSC et la Mairie et a incité le Conseil Municipal à une réflexion sur l'intérêt de rester membre du Syndicat.

Après un tour de table en séance, à l'unanimité, le conseil municipal décide de quitter ce syndicat, sous réserve des coûts induits. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de conduire les discussions concernant cette sortie.

Gestion de l'Espace Sport et Nature du Fier dans l'attente de la Délégation de Service Public (DSP):

Le conseil municipal décide de créer un emploi contractuel à temps plein de trois mois pour :

- Assurer l'accueil au Point d'Informations en convention avec l'Office du Tourisme Aix les bains Riviera des Alpes (renseignements sur le site et les environs)
- Promouvoir le site
- Organiser des animations avec les partenaires en direction des enfants et des adultes
- Créer des événements (culturels : concerts, expositions, sportifs en lien avec les installations existantes, environnementalistes en lien avec la migration des oiseaux, le fleuve Rhône, etc..)
- Créer des documents d'informations, gérer la page Facebook et le site internet dédié
- Gérer les réservations des groupes (scolaires, centres de loisirs,...) et les accueillir
- Faire appliquer le règlement du site selon l'arrêté municipal

Poste à pourvoir à partir du 1^{er} avril

Durée hebdomadaire: 35h

5 jours travaillés sur 7 – Dimanches si manifestations

Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Maire – mairie – 73310 MOTZ ou à commune@motz.fr. pour le 15 mars dernier délai.

Ce poste serait prolongé par le Délégataire (Vacancéole)

Grand Lac:

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur les projets suivants :

- Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Grand Lac (Ex CALB) : Après concertation, le conseil municipal donne un avis favorable (6 abstentions, 3 pour).
- Projet de Programme Local de l'Habitat : Après concertation, le conseil municipal donne un avis favorable (2 absentions, 7 pour).

Comité de suivi de la carrière d'Anglefort :

Monsieur le Maire expose que la commune d'Anglefort constitue un comité de suivi de l'exploitation de la carrière de Saint-Cyr dont les objectifs seront :

- De veiller à ce que les travaux se déroulent correctement selon l'autorisation préfectorale
- D'anticiper les problèmes liés à l'activité et de rechercher collectivement des améliorations
- De servir de lien entre la population et les exploitants
- De suivre la remise en état du site

Il est demandé à la commune de bien vouloir désigner un représentant :

Madame Marie-Thérèse Dejey est donc désignée représentante de la commune.

Règlement général de Protection des Données :

Le Règlement général de protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen applicable en France depuis le 25 mai 2018. Il permet d'encadrer le traitement des données personnelles.

La commune de Motz est donc dans l'obligation d'en établir un, puisqu'elle utilise quotidiennement des données personnelles (état-civil – élections – paye – cadastre – location – adressage …).

L'Agence Alpine des Territoires (ex ASADAC) nous propose donc de nous accompagner dans cette démarche et de la désigner DPO (Data Protection Officer) : personne chargée de la mise en œuvre du RGPD et de la conduite de la conformité au RGPD au sein de l'organisme qui l'a désignée.

Sont inclus dans sa prestation:

- La réalisation du registre des traitements
- Conseil sur la conformité des nouveaux traitements
- Mise à disposition d'outils pratiques (notices, clauses ...)
- Conseil sur les analyses d'impact
- Point de contact de la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) et gestion de ses demandes
- Formation d'une journée groupée
- Solution informatique Smart GDPR

Le prix de cette prestation est de 1 244.20 €. Le conseil municipal accepte cet accompagnement.

Demandes de subventions :

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

A F.M. Téléthon:	60.00 €
Amicale des donneurs de sang de Chautagne	110.00€
Association des combattants et prisonniers de guerre	60.00 €
Ecole de Motz	200.00 €
Arc en Ciel	150.00 €
Ligue contre le Cancer	60.00 €
Handisport	60.00 €
De l'ombre à la lumière	60.00 €
Haut Rhône N'Rollers (Roll'Athlon et un adhérent de la commune)	600.00€

Les Petits Chautagnards (garderie périscolaire)	4 195.00 €
Les Restaurants du Cœur	60.00 €
Prévention routière	60.00 €
Association Sportive et Culturelle de Chautagne	350.00 €
(5 adhérents et aide à l'achat d'un tumbling)	
Collège de Seyssel (voyage pédagogique pour deux enfants de Motz)	60.00 €
Association Vive le Cinéma (cinéma de Seyssel)	100.00 €

Questions diverses:

- Défrichement pour la nouvelle station d'épuration

Avant la prise de compétence par Grand Lac, la commune avait commencé à défricher une superficie de 4 575m² pour autorisation administrative de 2 200 m². Il convient donc de régulariser administrativement cet écart.

Grand Lac étant devenu maître d'ouvrage, le conseil municipal confie à leurs services la réalisation du dossier correspondant.

- <u>Classement des parcelles privées du chemin du lotissement communal de Châteaufort en voirie communale</u>

Monsieur le Maire expose que la société NH Lotissement souhaite créer quatre lots pour bâtir sur la parcelle A 368 à Châteaufort.

La société NH Lotissement demande que les parcelles A 1267, A 1291, A 1288, A 1289, A 1294, A 1298, A 1302, 1304 et 1305, propriétés privées de la commune, soient classées en voirie publique communale.

Le conseil municipal accepte cette demande

- Subvention pour les numéros de rues

Il est nécessaire de finaliser la réalisation de l'adressage de la commune.

Trois devis ont été signés auprès de

- La société CICL pour la numération des bâtiments et réalisation des fichiers nécessaires aux différents services (cadastre, poste, secours...) pour un montant de 2 480 € H.T.
- La Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie pour la mise à disposition des données numériques pour un montant de 182.00 € H.T.
- La société Girod pour la fourniture des plaques de numérotation

Une subvention sera demandée au Département dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes.

- Délibération de garantie 2019 pour l'Agence France Locale (emprunts ESNF)

Suite aux emprunts réalisés pour les travaux de construction des hébergements touristiques, la commune est devenue actionnaire de l'Agence France Locale.

Afin de lever des fonds aux meilleures conditions possibles et permettant ainsi aux emprunteurs (collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale) d'en bénéficier, l'Agence France Locale a besoin de la garantie de ses actionnaires.

Il est donc demandé à la commune de Motz, comme à tous les actionnaires de bien vouloir accorder à l'Agence France Locale sa garantie.

Le conseil municipal décide donc d'octroyer sa garantie.

INFORMATIONS GENERALES

Coupures de courant :

Enedis a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité

le lundi 18 mars 2019 à Châteaufort et au Chef Lieu

Broyons nos déchets végétaux :

Deux solutions:

Mise à disposition d'un broyeur
Afin de mieux valoriser les déchets
végétaux, Grand-Lac se dote cette année

d'un quatrième broyeur à branches qui sera mis à disposition des communes de Chautagne à partir de septembre.

Après la mise en place d'un planning entre les communes, ce broyeur sera mis à la disposition des habitants et des employés de notre commune.

Il s'agit d'un broyeur de type professionnel avec moteur thermique (broyage jusqu'à 8cm de diamètre), sur roues et tractable avec une voiture.

Les modalités de la mise à disposition de ce nouvel outil vous seront prochainement communiquées.



Subvention pour la location de broyeur :

Pour favoriser l'utilisation de broyeurs, Grand Lac instaure un dispositif d'aide à la location. Il s'agit d'une subvention pour une journée/un week-end ou une demi-journée.

Cette subvention s'adresse uniquement aux particuliers. Elle est valable une fois par et par foyer.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de bien vouloir contacter Grand Lac au 04.79.61.81.58 ou ag.ekstets@grand-lac.fr

Réunion d'information

Monsieur le maire et le conseil municipal invitent les habitants de la commune à une réunion d'information relative au fonctionnement de l'Espace Sport et Nature du Fier :

Le 9 mars 2019 à 10 heures Salle de la Mairie